

**Office de Tourisme des Grands Lacs**  
**Assemblée Générale Ordinaire**  
**Mardi 17 mai 2022**  
**Procès Verbal**

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mai, à seize heures quarante-cinq, l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la salle de l'Arcanson à Biscarrosse, sous la présidence de Madame Hélène Larrezet.*

**Ordre du jour :**

- 1) Rapport d'activités 2021
- 2) Bilan financier 2021
- 3) Désignation, actualisation des représentants du Conseil d'administration

**1) Rapport d'activités 2021**

La Présidente cède la parole au Directeur de l'Office de Tourisme afin de présenter les points clés du rapport d'activités de l'Office de Tourisme pour l'année 2021 initialement envoyé par mail le 09 mai 2022.

A travers une projection, le Directeur de l'Office de Tourisme procède à la présentation des éléments à retenir du rapport d'activités 2021.

La Présidente soumet le rapport d'activité 2021 au vote de l'Assemblée Générale.

*L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le mardi 17 mai 2022 à Biscarrosse, après avoir entendu la présentation du rapport d'activité 2021 approuve à l'unanimité ce dernier.*

**2) Bilan financier 2021**

La Présidente cède la parole à Messieurs Christophe Couffitte et Laurent Carponsin, respectivement Expert-comptable et Commissaire aux Comptes de l'association afin de présenter le bilan financier 2021.

Suite à la présentation du bilan financier et après lecture des deux rapports de mission attestant de la conformité des comptes tels qu'ils ont été présentés, la Présidente rappelle qu'il convient pour l'Assemblée Générale de se prononcer sur trois points :

- a) adoption du bilan
- b) affectation du résultat
- c) quitus donné aux administrateurs

*Le quitus donné aux administrateurs est une approbation de leur gestion. En donnant quitus aux administrateurs, les membres de l'association renoncent à mettre en cause leur responsabilité civile pour d'éventuelles fautes de gestion. Cependant, cet assentiment ne dégage pas les administrateurs de leur responsabilité civile, voire pénale.*

*Le quitus donné aux administrateurs pour leur gestion n'interdit pas non plus à l'assemblée de révoquer ces derniers.*

La Présidente soumet ces points au vote

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le mardi 17 mai 2022 à Biscarrosse, après avoir entendu la présentation du bilan financier 2021 et les rapports de certification :

- a) approuve à l'unanimité ce dernier tel qu'il a été présenté
- b) décide à l'unanimité d'affecter le résultat positif en totalité aux fonds propres du bilan
- c) approuve à l'unanimité le quitus donné aux administrateurs.

### **3) Désignation, actualisation des représentants du Conseil d'administration**

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, suite à des modifications intervenues au sein des collèges du Conseil d'administration, il convient de faire adopter et entériner les modifications suivantes intervenues depuis la dernière Assemblée Générale :

	Collèges			
	Socio-professionnels (Catégorie Agences immobilières)		Elus communautaires	
Administrateur	Au 28/09/2020	Au 13/12/2021	Au 28/09/2020	Au 23/03/2022
Suppléant	Madame Laetitia LAURENT	<b>Madame Hélène DEBOFFLES</b>	Madame Nathalie CHAUSSIS	<b>Monsieur Eric SOULES</b>

« L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le mardi 17 mai 2022, après avoir pris connaissance des changements de postes de suppléants au Conseil d'administration entérine ces modifications. »

La Présidente déclare à 17h30 l'Assemblée Générale close.

Procès verbal fait à Biscarrosse, le 18 mai 2022.

Hélène Larrezet

Présidente

Françoise Douste

Secrétaire

